

le 3 avril 1946

Monsieur le Secrétaire général,

En réponse à votre lettre du 28 mars par laquelle, conformément aux instructions du Président du Conseil de Sécurité, vous avez demandé des renseignements sur l'état des négociations entre les gouvernements soviétique et iranien, et particulièrement sur le point de savoir si le retrait des troupes soviétiques de l'Iran est ou non conditionné par la conclusion d'un accord entre les deux gouvernements sur d'autres sujets, j'ai l'honneur, au nom de mon gouvernement, de vous faire connaître ce qui suit : les négociations ont déjà conduit à une entente concernant le retrait des troupes soviétiques de l'Iran, lequel retrait a été repris le 24 mars dernier et sera achevé dans un délai d'un mois et demi, ce dont j'ai officiellement informé le Conseil de Sécurité à sa séance du 26 mars 1946. Par conséquent, la question de l'évacuation des troupes soviétiques soulevée devant le Conseil de Sécurité par le gouvernement iranien le 18 mars, a été résolue par l'entente intervenue entre les gouvernements soviétique et iranien. En ce qui concerne les autres questions, elles ne sont pas liées à la question du retrait des troupes soviétiques. Comme on le sait, la question d'une concession pétrolière ou d'une société anonyme mixte a été soulevée déjà en 1944, indépendamment de la question de l'évacuation des troupes soviétiques.

Je vous prie d'agréer, etc.....

(signé) Andréï A. Gromyko
AmbassadeurSon Excellence
M. Tryve Lie
Secrétaire Général des Nations Unies.